



L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) met le public en garde contre le site web <https://gbl-service.com>.

GBL Service (cloned firm) a usurpé l'identité du Groupe Bruxelles Lambert, une société cotée dont le siège social est sis avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles, (BCE 407.040.209).

Le site web <https://gbl-service.com> n'est donc pas le site officiel du Groupe Bruxelles Lambert.

La FSMA souligne qu'il n'existe aucun lien entre ces deux entreprises. L'usurpation d'identité est caractéristique des fraudes de type « cloned firms » : des escrocs empruntent l'identité de personnes ou de sociétés bien réelles (un avocat, une société agréée, etc.) pour gagner une crédibilité, voire une légitimité, leur permettant de séduire les investisseurs.

La FSMA **déconseille dès lors très fortement de donner suite aux offres de services financiers** publiées sur le site web de GBL Service et **d'effectuer tout versement** sur un numéro de compte communiqué par le biais de GBL Service.

Les offres présentées sont en réalité de **faux crédits** destinés à soutirer de l'argent aux consommateurs. Les personnes qui les proposent sont des malfrats qui se font passer pour des prêteurs ou pour des collaborateurs d'établissements de crédit.

Ces malfaiteurs offrent des crédits à des conditions **très alléchantes**. Ils demandent aux consommateurs qui donnent suite à leur offre de préalablement couvrir certains **frais** liés au crédit. Il peut par exemple s'agir d'une prime d'assurance destinée à protéger le prêteur en cas de non-remboursement du crédit, ou de frais de dossier ou administratifs, etc. Ces frais sont toutefois purement fictifs.

Dès que les consommateurs ont payé ces soi-disant frais, le « prêteur » disparaît dans la nature et il est quasiment impossible de récupérer les sommes versées.

La FSMA déconseille donc absolument de donner suite à des propositions de crédit d'un tel genre.

GBL Service se sert des coordonnées suivantes :

Personne de contact : Denis Paillard

E-mail : denispaillard@hotmail.com

Voulez-vous vérifier si les opérations qui vous sont proposées sont conformes à la réglementation financière ? Utilisez alors le [moteur de recherche](#) sur le site web de la FSMA. Vous pouvez également contacter directement la FSMA au moyen du [formulaire de contact pour les consommateurs](#).



Source URL: <https://www.fsma.be/fr/warnings/la-fsma-met-en-garde-contre-gbl-service>